

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



## Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 4 mars 2021.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu aujourd'hui avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

**Au 4 mars** : 5133 agents au total en télétravail (chiffre en légère augmentation ; nous sommes toujours en période de congés scolaires). 129 personnes ont été placées en isolement sur 1 semaine (chiffre important sur le Grand-Est en baisse). Nouveaux cas COVID : 29 agents sur 1 semaine (35 la semaine précédente), dont 11 sur la seule DIPA. Un cluster identifié sur la BSE d'Orly 3 (8 agents testés positifs cette semaine).

**Évaluation professionnelle** : Une note complémentaire à la note de campagne classique va être diffusée. *Suite à l'alerte lancée par la CFTC, la DG a enquêté, et il est avéré que certains évaluateurs font des choses totalement anormales* : non-neutralisation de la période d'ASA, appréciation « raide » des agents en télétravail. Le sujet est réel. La consigne passée aux évaluateurs dans la nouvelle note sera de *neutraliser la période de PCA, et de réajuster les objectifs sur la période de reprise d'activité. Les évaluateurs ayant déjà rédigé des CREP ne respectant pas ces consignes seront invités à recommencer l'exercice d'entretien.*

**Mayotte** : La situation s'améliore. 395 cas pour 100 000 habitants aujourd'hui. 33 agents de douanes ont reçu une première injection. La moitié des agents se sont portés volontaires dans certains services, beaucoup moins dans d'autres.

**Vaccination** : C'est une offre. La vaccination ne se fera que sur volontariat. Elle se fera sur le temps de travail. Le plan gouvernemental de vaccination identifiera les agents prioritaires : en premier lieu les personnes de 50 à 64 ans présentant des comorbidités. Le SG du Ministère travaillera en partenariat avec MFP Services. Les inscriptions se feront via une plateforme dématérialisée, sans droit de regard des administrations (confidentialité). L'offre se fera en fonction de la capacité d'accès au vaccin. Une expérimentation basée sur l'AstraZeneca se fera mi-mars, avec extension progressive sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement décide des priorisations, mais Bercy demandera que Dunkerque et Boulogne, qui disposent de centres médicaux, soient couvertes prioritairement.

**Réaction physiologique à la vaccination** : Si l'agent doit prendre un congé de maladie à la suite d'une vaccination, pas de suspension du jour de carence. Pas d'ASA. Mais le chef de service peut faire preuve de bienveillance dans un cas pareil.

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



**Télétravail :** On progresse en matière d'équipements, grâce aux stocks stratégiques de l'État en matière d'ordinateurs, qui vont être mis à contribution, pour parvenir à l'objectif de 100% à l'été fixée par la ministre de la Fonction Publique.

**Prise en charge du coût financier du télétravail :** aujourd'hui toute discussion sur cette question est renvoyée aux discussions interministérielles qui auront lieu sur le télétravail pérenne en sortie de crise. Aucune réponse de l'administration aujourd'hui.

**Autres demandes des syndicats :** que les tâches ou activités télétravaillables soient identifiées, plutôt que les postes ou fonctions ; veiller à la question de la sécurisation des données ; intégrer à la réflexion la banalisation de la journée de télétravail (nombre d'heures a minima lorsqu'on est en télétravail quel que soit le régime horaire théorique par ailleurs) ; que les stagiaires en télétravail puissent bénéficier d'une indemnité de stage.

**Statistiques de télétravail :** la DG va réaliser une étude statistique affinée par types de service. Ceci permettra d'évaluer l'homogénéité des pratiques en matière d'octroi du télétravail au sein d'un même type de service, et d'identifier par là-même des services aux comportements « atypiques », qui pourraient recevoir utilement un rappel à l'ordre.

**Écoles :** 10 stagiaires se sont déclarés en décrochage. Un quart des stagiaires déclare ne pas travailler dans des conditions optimales. Un plan de soutien a été déclenché par la DNRFP, intégrant des offres de logement, des conversations téléphoniques avec la correspondante sociale, des possibilités d'aides pécuniaires...

**Charge de travail accrue pesant sur les services de FP pour le suivi des stagiaires :** la DNRFP a pris un certain nombre de mesures : simplification du livret de stage, habilitation au tir et TPCI à La Rochelle, accueil des contrôleurs stagiaires à La Rochelle au mois de mai pour un complément de formation, réaménagement du calendrier de l'école.

**Organisation des concours et examens :** les agents des services de recrutement chargés de cette organisation doivent faire face à des contraintes d'ordre sanitaire lourdes, et sont exposés à un contact avec le public au même titre des agents de la Surveillance. La DG examinera les conditions de difficulté accrue dans lesquelles ces agents exercent actuellement ces missions.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS FAIRE REMONTER TOUTE DIFFICULTÉ QUE VOUS RENCONTRERIEZ DANS CETTE PÉRIODE HORS NORME, NOUS NOUS EN FERONS L'ÉCHO AUPRÈS DE LA DG.**

**CFTC-Douanes :**

*Sur un autre ton.*